

PROVISOIRE

E/2003/SR.49
27 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2003

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 49^{ème} SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 25 juillet 2003, à 10 heures

Président : Mme RASI (Finlande) (Vice-Présidente)
puis : M. ROSENTHAL (Guatemala)

SOMMAIRE

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- a) Développement durable (*suite*)
- b) Science et technologie pour le développement (*suite*)
- d) Établissements humains (*suite*)
- g) Administration publique et développement (*suite*)
- i) Forum des Nations Unies sur les forêts (*suite*)
- l) Transport de marchandises dangereuses (*suite*)

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Développement social (*suite*)
- c) Prévention du crime et justice pénale (*suite*)
- e) Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (*suite*)
- f) Mise en œuvre du programme d'action pour la troisième
Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination
raciale (*suite*)
- g) Droits de l'homme (*suite*)
- h) Instance permanente sur les questions autochtones (*suite*)

Mise en œuvre de la résolution 52/227 et 52/12 b de l'Assemblée
générale (*suite*)

Suspension de la session

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

*En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala),
M^{me} Rasi (Finlande), Vice-Présidente prend la
présidence*

La séance est ouverte à 10 h15.

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement
(point 13 de l'ordre du jour) (suite)**

a) Développement durable (suite) (E/2003/29)

La Présidente invite le Conseil à examiner les recommandations contenues dans le rapport de la Commission du développement durable (E/2003/29), les implications du budget-programme qui sont contenues dans le document E/2003/L.32.

**Projet de résolution sur le programme futur,
l'organisation et les méthodes de travail de la
Commission du développement durable, projet
de résolution I, contenu dans le chapitre I,
section A du rapport**

M. Seth (Secrétaire du Conseil) dit que le mot « décide » au paragraphe 4 du projet de résolution devrait être remplacé par les mots « recommande à l'Assemblée générale ».

*Le projet de résolution, tel que révisé oralement,
est adopté.*

La Présidente attire l'attention du Conseil sur le texte sans logo qui a circulé et qui contient deux projets de résolution qu'elle a soumis suite aux consultations informelles sur les décisions 11/1 relatives au statut des organisations non gouvernementales et d'autres groupes majeurs accrédités au Sommet mondial sur le développement durable et 11/2 sur le bureau de la Commission du développement durable. Les deux projets originaux de résolutions, qui sont contenus dans le chapitre I du rapport, ont été adoptés par la Commission et requièrent action par le Conseil. Dans chaque cas, le texte qui a circulé repousse un examen plus approfondi à la reprise de la session du Conseil.

M. Benmellouk (Observateur du Maroc) suggère que la dernière partie de chaque texte proposé soit réécrite de la manière suivante « ...décide de repousser l'examen complémentaire de cette question à la reprise de la session 2003 ».

M. Toscano (Observateur de la Suisse) dit qu'il n'est pas clair si les deux projets de décision soumis

par la Vice-Présidente remplacent les projets de décision contenus dans le rapport de la Commission du développement durable, compte tenu du fait que le Conseil prendra note, dans chaque projet de décision, des décisions respectives de la Commission.

La Présidente explique que les deux projets de décision qu'elle a soumis ne remplaceront pas les décisions recommandées par la Commission du développement durable, mais ne font que repousser leur examen. Elle comprend que le Conseil souhaite adopter les projets de décision qu'elle a soumis, tels qu'amendés oralement par le représentant du Maroc.

Il en est ainsi décidé.

**b) Science et technologie pour le développement
(suite)**

La Présidente invite le Conseil à prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'Union internationale des télécommunications sur les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information (A/58/74-E/2003/58).

Il en est ainsi décidé.

**d) Établissements humains (suite) (A/58/8;
E/2003/L.12)**

**Projet de résolution sur la mise en œuvre
coordonnée du Programme pour l'habitat
(E/2003/L.12)**

M^{me} Nascimbene de Dumont (Argentine) dit que les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire devraient avoir lieu conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux résolutions de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation. De telles activités devraient exclure la participation des prétendues autorités de territoires dont la souveraineté est sujette à une dispute reconnue.

La Présidente invite le Conseil à examiner le texte concerté sur le projet de résolution à la suite des consultations informelles sur E/2003/L.12 et à remplacer le texte de ce projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté.

La Présidente invite le Conseil à prendre note du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (A/58/8).

Il en est ainsi décidé.

g) Administration publique et développement
(suite) (E/2003/L.17 et L.45)

Projet de résolution sur l'administration publique et le développement (E/2003/L.45)

La Présidente invite le Conseil à examiner le projet de résolution (E/2003/L.45) qu'elle a soumis sur la base des consultations informelles tenues sur E/2003/L.17.

M. Seth (Secrétaire du Conseil), après avoir informé le Conseil que les mots « prend note de » devraient être remplacés par le mot « fait remarquer » au paragraphe 1, dit que, si le projet de résolution est adopté, le Conseil décidera que le Comité des experts sur l'administration publique se réunira annuellement pendant une semaine, au lieu de tous les deux ans pendant deux semaines. Le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 prévoyait déjà une allocation de 170 700 dollars pour couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières des membres du Comité.

Bien que la décision de changer la périodicité et la durée des sessions ne requerra pas de services de conférences supplémentaires, elle requerra, selon une estimation sur l'internalisation de la totalité des coûts, une somme additionnelle de 58 300 dollars pour les frais de voyage et les indemnités journalières. Toutefois, dans le contexte de l'examen par l'Assemblée générale du budget-programme proposé, le Secrétaire général pourra, si nécessaire, modifier le programme de travail dans l'optique d'absorber les besoins supplémentaires au niveau des propositions faites initialement, de manière à ce que le projet de résolution qui va être adopté par le Conseil n'ait aucun impact financier.

M^{me} Goicochea Estenoz (Cuba) demande une copie écrite de la déclaration faite par le Secrétaire sur les implications du budget-programme. Bien que sa délégation n'a pas d'objection à faire sur l'adoption du projet de résolution, elle a quelques réserves concernant son impact sur le budget-programme, principalement parce que le Conseil n'est pas en mesure de certifier que les exigences budgétaires

additionnelles qui résulteront de son adoption pourront être absorbées par le budget-programme.

Le projet de résolution, tel qu'amendé oralement, est adopté.

i) Forum des Nations Unies sur les forêts (suite)
(E/2003/42)

La Présidente invite le Conseil à examiner le projet de résolution et les trois projets de décision contenus dans le rapport sur les travaux de la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2003/42) et recommandés pour adoption par le Conseil.

Le projet de résolution sur le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts est adopté, tel qu'amendé oralement.

La Présidente dit que, comme il a été convenu durant les consultations informelles, les mots « initiatives nationales », dans le cinquième préambule, doivent être remplacés par les mots « et d'autres réunions visant à soutenir les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts ». De plus, les mots « recommande que l'Assemblée générale » devraient être insérés au début du paragraphe 2. Le texte complet du projet de résolution a circulé durant les consultations informelles.

Le projet de résolution, tel qu'amendé oralement, est adopté.

Projet de décision sur la date et le lieu de la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (projet de décision I)

Le projet de décision est adopté.

Projet de décision sur le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa troisième session et ordre du jour provisoire de sa quatrième session (projet de décision II)

Le projet de décision est adopté.

Le projet de décision sur les travaux intersessions des groupes spéciaux d'experts (projet de décision III)

La Présidente dit que, comme il a été convenu durant les consultations informelles, un certain nombre

de révisions ont été apportées à l'annexe du projet de décision III. Des copies du texte révisé ont circulé. Tout d'abord, les mots « les experts désignés par les gouvernements » ont été remplacés, dans toutes les instances, par le mot « experts ». Deuxièmement, dans le premier paragraphe de la sous-section intitulée « Composition et participation » (par4), les mots « en accord avec la décision jointe en annexe » ont été insérés après le mot « experts ». De plus, un nouveau paragraphe a) bis doit être inséré comme suit :

« décide que les réunions des groupes d'experts ad hoc sur les approches et les mécanismes de surveillance, d'évaluation et d'obligation de faire rapport, et celles sur le financement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, seront convoquées à Genève du 8 au 19 décembre 2003. Le Conseil décide également que la date de la réunion du groupe spécial d'experts sur "l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts" à New York devrait être décidée à la reprise de la session du Conseil économique et social de 2003.

Le projet de décision III, tel qu'amendé oralement, est adopté.

1) Transports de marchandises dangereuses (suite)
(E/2003/46)

Projet de résolution sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

La Présidente invite le Conseil à examiner les changements qui ont été convenus suite aux consultations informelles sur le projet de résolution contenu dans le chapitre I du rapport du Secrétaire général (E/2003/46). Des copies des changements ont circulé dans un document sans logo. Elle comprend que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution, tel que révisé.

Il en est ainsi décidé.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (Point 14 à l'ordre du jour) (suite)

a) Promotion de la femme (suite) (E/2003/27)

Projet de résolution sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, projet de résolution I, contenu dans le chapitre I, section A, du rapport de la Commission de la condition de la femme (suite) (E/2003/27)

M. Escudero (Équateur) informe le Conseil que sa délégation avait l'intention de voter en faveur du projet de résolution I sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, contenu dans le rapport de la Commission de la condition de la femme (E/2003/27). Toutefois, elle était absente lorsque le vote a eu lieu.

b) Développement social (suite) (A/58/67-E/2003/49; A/58/61-E/2003/5)

La Présidente invite le Conseil à prendre note du rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004 (A/58/67-E/2003/49) et du rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/58/61-E/2003/5).

Il en est ainsi décidé.

c) Prévention du crime et justice pénale (suite)
(A/58/87-E/2003/82)

La Présidente invite le Conseil à prendre note du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (A/58/87-E/2003/82).

Il en est ainsi décidé.

e) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (suite) (E/2003/68)

La Présidente invite le Conseil à prendre note du rapport du Secrétaire général sur le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (E/2003/68).

Il en est ainsi décidé.

f) Application du programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (A/58/80-E/2003/71)

La Présidente invite le Conseil à prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'application du programme d'action pour la troisième décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et sur le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la

discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (A/58/80-E/2003/71).

Il en est ainsi décidé.

g) Droits de l'homme (suite) [E/2003/23/(Part.1)]

M. Reyes Rodriguez (Cuba) dit que la résolution 2003/13 de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme à Cuba n'encourage pas la promotion de la coopération internationale à cet égard. Destinée à constituer un prétexte pour prolonger l'embargo économique des États-Unis contre Cuba, elle contient une réflexion totalement inexacte de la situation dans son pays. Sa délégation se dissocie de cette résolution et refuse de coopérer à son application.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) dit que sa délégation s'est abstenue de voter sur la résolution 2003/13 pour les raisons qu'il a exprimées devant la Commission des droits de l'homme à l'époque. Si le Conseil avait eu à voter sur cette résolution, elle se serait abstenue une nouvelle fois.

M. Shen Yongxiang (Chine) dit que la résolution 2003/13 est typique des tentatives répétées d'exercice de pressions politiques sur le Gouvernement de Cuba, pressions qui empoisonnent l'atmosphère du dialogue sur les droits de l'homme. Sa délégation a voté contre la résolution car elle s'est toujours opposée aux tentatives des pays les plus puissants de forcer les plus petits à la soumission. Il exprime sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple de Cuba.

M^{me} Sundberg (Suède), se référant à la décision du Conseil sur le droit au développement (initialement projet de décision 24, contenu dans le rapport de la Commission des droits de l'homme, chapitre I, section B), dit que sa délégation s'est abstenue de voter sur la résolution pertinente de la Commission, parce qu'elle s'oppose à la préparation d'un texte conceptuel sur le droit au développement par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Toutefois, elle a voté en faveur du renouvellement du mandat du Groupe de travail sur le droit au développement, qui est le forum approprié pour une discussion suivie sur cette question.

h) Instance permanente sur les questions autochtones (suite) (E/2003/43 et 72; E/2003/L.47)

La Présidente invite le Conseil à se prononcer sur les recommandations contenues dans le rapport de

l'Instance permanente sur les questions autochtones (E/2003/43). Le chapitre I, section A, du rapport contient sept projets de décision recommandés par le Forum pour adoption par le Conseil. Elle a soumis de nouveaux textes pour les projets de décision II, III et VII, sur la base du résultat des récentes consultations.

Projet de décision sur l'Atelier sur la collecte de données relatives aux peuples autochtones (projet de décision I)

Le projet de décision est adopté.

Projet de décision sur le débat de haut niveau de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social (projet de décision II)

La Présidente invite le Conseil à examiner le nouveau texte qu'elle a soumis sur le projet de décision II. Elle comprend que le Conseil souhaite adopter ce texte.

Le projet de décision est adopté.

Projet de décision sur la participation de membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones aux réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social (projet de décision III)

La Présidente invite le Conseil à examiner le nouveau texte sur le projet de décision III agréé pendant les consultations informelles. Le mot « permanentes » placé devant le mot « invitations » à l'avant-dernière ligne doit être effacé. Elle comprend que le Conseil souhaite adopter le projet de texte, tel que révisé oralement.

Il en est ainsi décidé.

Projet de décision sur le bureau de l'Instance permanente sur les questions autochtones (projet de décision IV)

Le projet de décision est adopté.

Projet de décision sur le lieu et les dates de réunion de la troisième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (projet de décision V)

Le projet de décision est adopté.

Projet de décision sur l'ordre du jour provisoire et la documentation de la troisième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (projet de décision VI)

Le projet de décision est adopté.

Projet de décision sur la proposition tendant à proclamer une deuxième Décennie internationale des populations autochtones (projet de décision VII)

La Présidente invite le Conseil à examiner le nouveau texte agréé sur le projet de décision VII pendant les consultations informelles. Elle comprend que le Conseil souhaite adopter ce texte.

Il en est ainsi décidé.

Projet de décision sur l'examen des questions autochtones au sein du système des Nations Unies (E/2003/L.47)

Le projet de décision est adopté.

M. Lehmann (Observateur du Danemark) dit qu'il souhaite exprimer la satisfaction de sa délégation sur le travail de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Si le rapport (E/2003/43) fournit une indication de l'énormité de la tâche de l'Instance, il souligne également la manière compétente avec laquelle les membres de l'Instance se sont acquittés de cette tâche, avec l'assistance non moins compétente du secrétariat. Le dialogue actif que l'Instance a entretenu avec les diverses agences, fonds et programmes des Nations Unies et les recommandations pertinentes qu'elle a adressées aux organes des Nations Unies sont une indication de la façon dont elle établit son autorité sur les questions autochtones dans le système des Nations Unies. Elle applaudit l'Instance pour la retenue dont elle a fait preuve en ne présentant que sept recommandations au conseil.

Enfin, il fait remarquer que son Gouvernement a récemment annoncé le versement d'une contribution financière d'un million de couronnes danoises au fonds des contributions volontaires de l'Instance. Il n'y a aucune contrepartie attachée à cette contribution, qui est la première de ce type. Il espère que d'autres pays soutiendront l'Instance au moment où elle fait face à une très grosse charge de travail.

M^{me} Abd Aziz (Malaisie) dit qu'elle souhaite remercier la délégation de la Finlande, la délégation de

la Vice-Présidente, responsable de cette série de réunions, pour l'excellente façon dont les consultations sur les projets de décisions recommandées par l'Instance permanente ont été menées, en particulier compte tenu du fait que les changements proposés étaient quelque peu contentieux. Sa délégation est également reconnaissante à l'égard de la délégation de la Suède d'avoir facilité les consultations informelles sur cette question.

M^{me} Sundberg (Suède) dit que sa délégation souhaiterait exprimer sa reconnaissance à toutes les délégations qui ont participé aux consultations informelles pour leur contribution active et leur flexibilité, qui ont conduit à l'adoption par consensus de tous les projets de décision soumis par l'Instance permanente.

La Présidente invite le Conseil à prendre note du rapport du Secrétaire général sur les renseignements concernant les questions autochtones, demandés par le Conseil économique et social (E/2003/72).

Il en est ainsi décidé.

Mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale 50/227 et 52/12 B (point 8 à l'ordre du jour) (suite)

La Présidente dit que l'examen du point 8 de l'ordre du jour, y compris l'examen de la proposition de créer un « Prix du Conseil économique et social » est repoussé à la reprise de la session de fonds.

Suspension de la session

La Présidente dit que, comme l'examen d'un certain nombre de questions a été repoussé, la suite de la session de fonds du Conseil aura lieu à l'automne 2003.

M. Rosenthal (Guatemala), prend la présidence.

Le Président dit qu'il y a eu des résultats dans chaque série de réunions du Conseil. Lors du segment de haut niveau, le dialogue sur les politiques avec les responsables d'institutions financières et commerciales des Nations Unies s'est concentré sur les conséquences du Cycle de négociations de Doha pour le développement et sur les perspectives de la Conférence ministérielle de Cancun de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les perspectives de développement dépendent des progrès additionnels de l'application de l'Agenda de Doha, en particulier en ce qui concerne les

échanges mondiaux de produits agricoles. La discussion ultérieure a adopté une approche innovatrice en plaçant le développement rural dans le contexte du résultat des conférences et sommets majeurs des Nations Unies.

Lors des réunions sur les activités opérationnelles, le Conseil a souligné l'importance d'une base financière solide pour les opérations des Nations Unies. Le segment sur la coordination a offert une réponse étendue aux requêtes récentes de l'Assemblée générale pour le renforcement de la cohérence et de la coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les réunions sur les questions humanitaires ont fait des progrès significatifs pour améliorer la compréhension des liens entre assistance humanitaire et développement. En ce qui concerne le segment général, il souligne que la discussion concernant les pays africains sortant de conflits a montré le potentiel de la collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social sur les questions relatives à la transition d'une situation de conflit à une situation de développement. Le Conseil a introduit des changements dans des décisions et des résolutions adoptées par ses commissions fonctionnelles, dans l'optique de garantir une plus grande cohérence dans les affaires économiques et sociales.

M. Civili (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) dit que l'application et l'intégration sont deux inquiétudes majeures qui ont émergé pour la session de fonds 2004. Le Conseil est dans une position unique pour garantir que l'émergence du consensus sans précédent de la Déclaration du Millénaire, soit effectivement mise en pratique.

Après l'échange des formules de politesses traditionnelles, le Président déclare que la session de fonds du Conseil est suspendue.

La séance est levée à 11 h 35